### **OPÉRATIONNEIS**

- 1 Identifier le rôle du maître d'ouvrage
- Produire et exiger les documents selon les situations
- Estimer les risques encourus

- Appliquer les textes et la terminologie
- Signaler les problématiques rencontrées
- Appliquer et réaliser le marquage-piquetage
- Déterminer le recours aux opérations de localisation
- Réaliser le QCM permettant la délivrance de l'attestation de compétences

# Vous aider à préserver les Hommes ! ALYENCE



#### **MODALITÉS**

#### **EFFECTIF DU** GROUPE

1 à 10 personnes maximum

#### **DURÉE FORMATION**

de 7 à 14 heures suivant niveau de compétences

#### LIEU

Intra ou Interentreprises

#### DATES

Consultez notre planning ICI

#### TARIF

Nous contacter

Le rôle du maître d'ouvrage

Les autorisations nécessaires pour intervenir sur le domaine public

Les principes de l'évolution réglementaire

Les textes réglementaires et le calendrier de la réforme

Les autorisations nécessaires pour intervenir sur le domaine public

Le quichet unique : utilisation en direct

La terminologie utilisée à travers la réforme

La prévention des dommages : la certification des prestataires de détection et de géo-référencement des réseaux, la formation et l'habilitation du personnel

La particularité des travaux à proximité de réseaux électriques

Ce qu'il faut savoir de la DT-DICT

Les ATU (Avis de Travaux Urgents)

Le constat contradictoire

Le marquage-piquetage

Les opérations de localisation

Les investigations complémentaires

**APTITUDES** 

## MÉDICALES REQUISES ET ÊTRE ÂGÉ AU MINIMUM DE 18 ANS.

## PERSONNES CONCERNÉES

Opérateurs d'engins et techniciens intervenants sur les chantiers et à proximité des réseaux (enterrés et/ou aériens)

## **PRÉREQUIS**

Connaissances générales de la thématique de cette formation

## **DÉLAIS D'ACCÈS**

Dès contractualisation

## MOYENS D'ÉVALUATION

Contrôle des connaissances et savoir-faire de chaque stagiaire après examen par QCM établit par le MEEM

## APRÈS EXAMEN

Délivrance d'une attestation de compétences

## MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Formation en salle (exposés, questions et exercices)

# DÉBOUCHÉS

Formation AIPR

encadrant

**DE PARCOURS** 

SUITE

Télécommunication. voirie...

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 82 69 09459 69 auprès du Préfet de la région Rhône-Alpes

Nos formations ne donnent pas la possibilité de valider un ou des blocs de compétences, ni de permettre des équivalences ou passerelles. Nos établissements sont accessibles aux publics en situation de handicap

Siège social : ZI le Chanay II, 8 rue Joseph Cugnot 69720 Saint Bonnet de Mure - SARL immatriculée au RCS de Lyon sous le numéro de SIREN : 493 803 134 - Tel : 33 (0)4.72.79.05.82 - E-mail : contact@alyence-groupe.com - Site Internet: www.alyence.com